

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

ID : 030-213002884-20260115-DEL\_2026\_02-DE



# OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

Présentation simplifiée

[www.ecoter.fr](http://www.ecoter.fr)

**CONTENU**

Dénomination : VILLE DE SAINT-NAZAIRE (30)  
 Nom du Responsable d'affaire : LE MAIRE  
 Objet : PLU de la commune de Saint-Nazaire (30) - Volet écologique  
 Devis ECOTER : DEVIS\_20250223\_N1\_SC

**OBJET**

Cf. détail financier

**CONDITIONS**

Se reporter aux *Conditions Générales de Ventes d'ECOTER*.

Prix de la prestation (en euros) :

- Valeur HT : 8 272,88 € HT (hors options)
- Valeur TVA (20%) : 1 654,58 €
- Valeur TTC : 9 927,45 € TTC

Délais :

- Réalisation phase 1 : avril 2025
- Réalisation phases 2 et suivantes : selon avancée du processus d'élaboration du PLU

Actualisation des prix :

La date de référence et de validité des prix proposés est indiquée à l'offre ci-dessous. Pour les missions dépassant une année (à partir de la date de lancement), les prix sont révisables selon une formule qui prend en compte l'indice SYNTEC et qui s'établit ainsi :  $P1 = P0 \times (S1 / S0)$   
 P1 : prix révisé - P0 : prix contractuel d'origine - S0 : indice SYNTEC de référence retenu à la date contractuelle d'origine - S1 : dernier indice publié à la date de révision (ou trimestre précédent). Cet indice mensuel est reconnu par le Ministère de l'Économie et des Finances depuis le 11 mars 1974.

Modalité de règlements : Solde : à la remise de dossier pour chaque phase, règlement sous 30 jours nets.

Nyons, le 23/02/2025, Offre valable 60 jours. Pour ECOTER, Stéphane CHEMIN, Directeur

**BON POUR ACCORD ET LANCEMENT DE LA COMMANDE**

ECOTER engagera les travaux désignés ci-dessus après réception de :

- Votre commande écrite comprenant le présent bordereau daté et signé, transmis par courrier scanné à [info@ecoter.fr](mailto:info@ecoter.fr) ou par courrier postal à ECOTER – 9 rue Adrien Bertrand – 26110 Nyons.
- Votre règlement d'acompte.

L'original papier devra nous être transmis les jours suivants.

Fait à : *Saint-Nazaire* le : *08 Avril 2025*

Cachet de la structure :



Nom et qualité du signataire : *N. MASSOUR Gérald, Notaire.*

Signature (précédée de la mention "bon pour commande") : *“Bon pour commande”*

**RIB POUR LES REGLEMENTS**

Intitulé du compte : SAS ECOTER - Domiciliation : 9 rue Adrien Bertrand, 26110 Nyons  
 Banque : Crédit Agricole de Nyons - Code établissement : 13906 - Code guichet : 00134 - Numéro de compte : 85014792452 - Clé RIB : 26

**DETAL FINANCIER :**



WWW.ecoter.fr

**PLU de la commune de Saint-Nazaire (30)**  
 Volet écologique

Ville de Montfrin

23 février 2025, ECOTER

Référence : DEVIS\_20250125\_M1\_SC

**PHASE 1 :**

**Prédiagnostic écologique**

Reprise dossier, visite d'état + mise à jour diagnostic

Gestion projet (planification, organisation interne, échanges mails et téléphones avec le MOA ou ses partenaires)

Suivi et contrôle qualité, regraphie et secrétariat

	DE	CP	Exn	Exj	SE	Frais	€ HT
				2		60,00	1450,00
	0,1	0,1					86,50
							128,50
<b>TOTAL jours par poste / HT</b>	<b>0,10</b>	<b>0,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60</b>	<b>1666,00</b>
<b>TOTAL jours</b>							<b>2,20</b>
							TVA (20%)
							<b>333,00</b>
							<b>TOTAL TTC</b>
							<b>1998,00</b>

**PHASE 2 :**

**Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Analyse de la prise en compte des enjeux écologiques dans le PADD : prise en compte de la TVB, des documents directeurs (SRCE, SCOT, etc.), etc.

Avis sur le PADD sous la forme d'une note complétée de recommandations, aller-retours avec l'urbaniste

Gestion projet (planification, organisation interne, échanges mails et téléphones avec le MOA ou ses partenaires)

Suivi et contrôle qualité, regraphie et secrétariat

	DE	CP	Exn	Exj	SE	Frais	€ HT
							216,25
	0,25						216,25
	0,25						216,25
	0,125						108,13
	0,125						160,63
<b>TOTAL jours par poste / HT</b>	<b>0,13</b>	<b>0,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>701,25</b>
<b>TOTAL jours</b>							<b>0,75</b>
							TVA (20%)
							<b>140,25</b>
							<b>TOTAL TTC</b>
							<b>841,50</b>

**PHASE 3 :**

**Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (pour 3 OAP maximum)**

Expertise éco-paysagère par expert écologue des zones à urbaniser (retour sur site en ciblant certains secteurs), pour 4 OAP

Définition des ambitions et échanges mails avec l'urbaniste et la collectivité

Prise en charge et avis sur les OAP sous la forme d'une note globale

Gestion projet (planification, organisation interne, échanges mails et téléphones avec le MOA ou ses partenaires)

Suivi et contrôle qualité, regraphie et secrétariat

	DE	CP	Exn	Exj	SE	Frais	€ HT
				1		60,00	755,00
	0,5						432,50
	0,5						432,50
	0,125						108,13
	0,125						160,63
<b>TOTAL jours par poste / HT</b>	<b>0,13</b>	<b>1,13</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60</b>	<b>1888,75</b>
<b>TOTAL jours</b>							<b>2,25</b>
							TVA (20%)
							<b>377,75</b>
							<b>TOTAL TTC</b>
							<b>2266,50</b>

**PHASE 4 :**

**Le règlement et le zonage**

Prise en charge et avis sur le règlement et le zonage sous la forme d'une note

Définition des incidences du projet de PLU sur l'environnement naturel - règlement écrit et règlement graphique // en particulier sur les secteurs à urbaniser ou changements notables d'affectation du sol et mesures éventuelles - production d'une note

Gestion projet (planification, organisation interne, échanges mails et téléphones avec le MOA ou ses partenaires)

Suivi et contrôle qualité, regraphie et secrétariat

	DE	CP	Exn	Exj	SE	Frais	€ HT
							216,25
	0,25						432,50
	0,5						108,13
	0,125						128,50
	0,1						86,50
<b>TOTAL jours par poste / HT</b>	<b>0,10</b>	<b>0,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>885,00</b>
<b>TOTAL jours</b>							<b>0,98</b>
							TVA (20%)
							<b>177,00</b>
							<b>TOTAL TTC</b>
							<b>1062,45</b>

**PHASE 5 :**

**Évaluation environnementale**

Rapport de l'évaluation environnementale pour les enjeux faune et flore hors NATURA 2000

Évaluation des incidences au titre de NATURA 2000 : R414-23, alinéas 1, 2, 3 du code de l'Environnement

Mesures d'évitement et de réduction

Indicateurs de suivi

Résumé non technique

Gestion projet (planification, organisation interne, échanges mails et téléphones avec le MOA ou ses partenaires)

Suivi et contrôle qualité, regraphie et secrétariat

	DE	CP	Exn	Exj	SE	Frais	€ HT
			1				865,00
	0,75						648,75
	0,5						432,50
	0,5						432,50
	0,25						216,25
	0,25						216,25
	0,25						321,25
<b>TOTAL jours par poste / HT</b>	<b>0,25</b>	<b>3,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>3132,50</b>
<b>TOTAL jours</b>							<b>3,50</b>
							TVA (20%)
							<b>626,50</b>
							<b>TOTAL TTC</b>
							<b>3759,00</b>

<b>TOTAL JOURS PAR POSTE / HT MISSION</b>	0,70	5,98	0,00	3,00	0,00	120	8272,88
<b>TOTAL Jours MISSION</b>		9,68					
						<b>TOTAL TVA (20%)</b>	1654,56
						<b>TOTAL TTC MISSION</b>	9927,46

Prix de journée HT Secrétaire (SE) 255 €  
 Prix de journée HT Expert de pair (Exp) 695 €  
 Prix de journée HT Expert de mail (Exm) 255 €  
 Prix de journée HT Chef de projet (CP) 255 €  
 Prix de journée HT Directeur d'etude (DE) 1 255 €  
 Frais (frais d'accès à la facilité - restauration, déboursement déplacement, amortissement du matériel) Variable

ECOTER SAS, au capital de 25 000 € - 510 048 366 RCS Rennes - TVA Intracommunautaire : FR93510018366 - 9 rue Adrien Bertrand - 26110 Nyons - [www.ecoter.fr](http://www.ecoter.fr)

<b>OPTION 1:</b> <b>Réunion au forfait</b>	DE	CP	Exn	ExJ	SE	Frais	€HT
Réunion MOA (préparation, animation, relevé de décision)		1				140,00	1005,00
Réunion sur site (préparation, animation, relevé de décision)		1				140,00	1005,00
Réunion DDT (préparation, animation, relevé de décision)		1				140,00	1005,00
Réunion Visio (Teams, Zoom - préparation, animation, relevé de décision) <1h		0,25					216,25
Réunion Visio (Teams, Zoom - préparation, animation, relevé de décision) <3h		0,5					432,50
<b>TOTAL Jours par poste / HT</b>	<b>0,00</b>	<b>3,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>420</b>	<b>3663,75</b>
<b>TOTAL Jours</b>						<b>3,75</b>	
							<b>TVA (20%)</b>
							<b>732,75</b>
							<b>TOTAL TTC</b>
							<b>4396,50</b>

<b>OPTION 2:</b> <b>Les Orientations d'Aménagement et de Programmation</b>	DE	CP	Exn	ExJ	SE	Frais	€HT
1 OAP supplémentaire de secteur				1,25		80,00	948,75
1 OAP supplémentaire thématique biodiversité				2		80,00	1470,00
<b>TOTAL Jours par poste / HT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,25</b>	<b>0,00</b>	<b>160</b>	<b>2418,75</b>
<b>TOTAL Jours</b>						<b>3,25</b>	
							<b>TVA (20%)</b>
							<b>483,75</b>
							<b>TOTAL TTC</b>
							<b>2902,50</b>

#### ZONE D'ETUDE :

Commune

#### ANNEXES :

**1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES**Dépenses prévisionnelles

Travaux :	5 500,00 € HT
Ingénierie :	1 250,00 € HT
Autre :	1 250,00 € HT
<b>Total des dépenses prévisionnelles :</b>	<b>8 000,00 € HT 9 600,00 € TTC (TVA: 20%)</b>

**2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DECISION D'ATTRIBUTION**

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention	Participation Collectivité
ECLAIRAGE PUBLIC (TEP) 2026 [DIPI] (1)	8 000,00 €	Syndicat 50,00 % 4 000,00 €	4 000,00 €
	<b>8 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public.  
Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

**3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ**

Participation de la collectivité aux travaux :	4 000,00 €
Participation aux frais d'investissement :	0 €
<b>Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :</b>	<b>4 000,00 €</b>

**4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ**

Acompte N°1 de 80% :	3 000,00 €
Acompte N°2 et solde :	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>

A SAINT-NAZAIRE, le *17/12/2025*

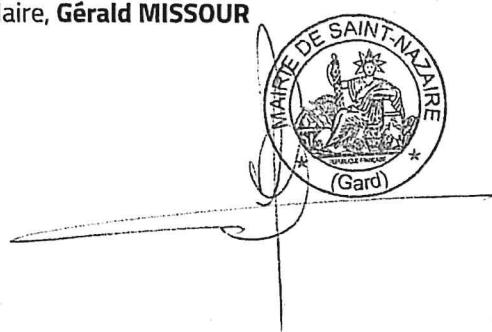
A NIMES, le 20/11/2025

Pour la collectivité :

SAINT NAZAIRE

le Maire, **Gérald MISSOUR**

Le Vice-Président

**Elian PETITJEAN**

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

ID : 030-213002884-20260115-DEL\_2026\_02-DE

---

## Département du Gard



**COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-30200**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération n° DEL-2025-76**

**Séance du 26/11/2025****Nombre**

Conseillers en exercice	15
Présents	9
Votants	9
Absents	6

Date de convocation  
20/11/2025

Date d'affichage  
21/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Étaient présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame POREAU Sylvie, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur DELATTRE Ayrmeric, Madame Amandine MARILLER, Madame VINCENT Anne-Marie

Procurations : Madame Amandine MARILLER à Monsieur MISSOUR Gérald

Absents excusés : Monsieur GIRARD Jack, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAINE Franck, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame ORNIA Katrine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Extension Eclairage Public – Chemin de Malpasset**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **Travaux d'Eclairage Public**

Ce projet s'élève à **8 000,00 € HT** soit **9 600,00 € TTC**.

**Définition sommaire du projet :**

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

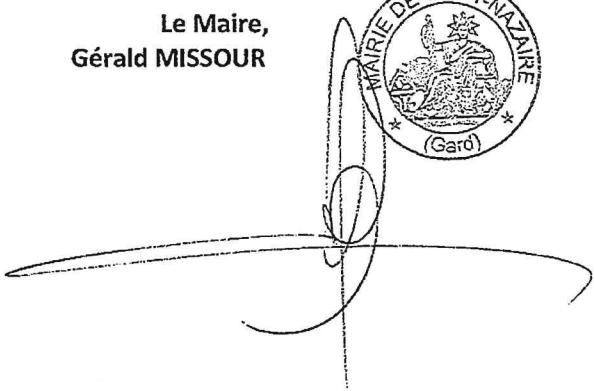
1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 8 000,00 € HT soit 9 600,00 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle quelle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 4 000,00 €
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
5. Versera, sa participation end eux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
  - le premier acompte au moment de la commande des travaux
  - le second acompte et solde à la réception des travaux
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge tous les frais d'études dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

Et ont signé les membres présents,  
 Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire,  
 Didier AZNAR



Le Maire,  
 Gérald MISSOUR






Terrassement - Aménagement - Installation piscine coque - Gazon synthétique  
150 RUE LOUIS LUMIERE  
30900 Nîmes

📞 06 48 12 45 02  
📞 06 59 31 65 16  
✉ conceptexterieur.nimes@gmail.com  
RCS Nîmes 919 668 384 00010  
TVA : FR20919668384

Envoyé en préfecture le 19/01/2026  
Reçu en préfecture le 19/01/2026  
Publié le  
ID : 030-213002884-20260115-DEL\_2026\_02-DE

n° D202500001

En date du : 06/11/2025  
Valide jusqu'au : 06/12/2025  
Durée estimée : 15 jours

**CLIENT**

Mairie de st Nazaire

Désignation	Qté.	Unité	Prix U. HT	Total HT
Main d'œuvre pour pose abris bus ref 529209 Long. 5000 mm sans bardage latéral	1	u	800,00 €	800,00 €
Mise en place d'une dalle béton y compris fourniture sur environ 12 cm au vu de recevoir abris bus	8	m <sup>2</sup>	100,00 €	800,00 €

**MODES DE PAIEMENT**

<input checked="" type="checkbox"/> Virement bancaire	Total HT	1600,00 €
IBAN FR76 1009 6184 2200 0356 3290 140 BIC CMCIFRPP	TVA 20 %	320,00 €
<input checked="" type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de CONCEPT EXTERIEUR	Total TTC	1920,00 €

**Net à payer** 1920,00 €

Mention "Bon pour Accord", date et signature

À St-Nazaire, le 10/11/25  
bon pour accord



Le Maire  
G. MISSOUR



Scannez le code QR pour retrouver votre devis en ligne

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

ID : 030-213002884-20260115-DEL\_2026\_02-DE

---